

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Clermont-Ferrand, le 28/03/2018

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE CLERMONT-FERRAND**

6 cours Sablon  
CS90129

63033 Clermont-Ferrand Cédex 1  
Téléphone : 04.73.14.61.00  
Télécopie : 04.73.14.61.22

Greffe ouvert du lundi au vendredi  
8h30-12h/13h-16h sauf vendredi 15h30

E18000031 / 63

Monsieur le Président  
Hautes Terres communauté  
à l'attention de Nelly Labidoire  
4 rue Faubourg Notre Dame  
15300 MURAT

Dossier n° : E18000031 / 63  
(à rappeler dans toutes correspondances)

**COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**Objet** : le projet de création d'une zone d'activités économiques sur le site du Colombier, commune de Massiac

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Bernard THOMAS, retraité de l'Education nationale, demeurant Le Bourg, ANDELAT (15100) (tel : 04.71.60.28.32 ; portable : 06.45.93.02.44) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le greffier en chef,



Laurence FAYAT  
Tél. : 04 73 14 61 17

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CLERMONT-  
FERRAND

28/03/2018

N° E18000031 /63

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 22/03/2018, la lettre par laquelle le président de la communauté de communes « Hautes Terres communauté » demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de création d'une zone d'activités économiques sur le site du Colombier, commune de Massiac ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants dans leur version applicable à compter du 28 avril 2017 ;

Vu la décision par laquelle le président du Tribunal a délégué à Mme Catherine Courret les attributions énumérées aux articles susvisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Bernard Thomas est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à la communauté de communes des « Hautes Terres communauté » et à Monsieur Bernard Thomas.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28/03/2018

La vice-présidente,



Catherine Courret